

# TFP APS - Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité

**Durée : 182.00 heures (26.00 jours)**

## Public concerné

- Toute personne désirant obtenir une carte professionnelle et exercer la fonction d'Agent de Prévention et de Sécurité.

## Pré-requis

- Savoir lire, écrire, compter et parler le français (niveau B1)
- Avoir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) en cours de validité.

## Nombre de participants et lieu de la formation

De 4 à 12 maximum - Dans nos locaux à Voisins-Le-Bretonneux en **Formation présentielle**

La formation TFP APS est une formation de qualité, qui couvre l'ensemble des compétences nécessaires pour exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité. Elle est accessible aux personnes qui souhaitent exercer un métier dans le domaine de la sécurité, sans avoir nécessairement une expérience professionnelle préalable.

## Objectifs pédagogiques

- L'objectif de la formation TFP APS est d'acquérir les connaissances nécessaires pour exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité Intérieure. L'agent de sécurité qualifié exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou d'organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, son employeur.
- Les missions de l'agent de sécurité qualifié ont pour objet : - La protection des biens et des personnes physiques ou morales liées directement ou indirectement à la sécurité des biens. - L'accueil et le contrôle d'accès - La surveillance générale du site - La sécurité technique et incendie (de base) - Gérer les conflits : Analyse de comportements - Le secours et l'assistance aux personnes, la protection et l'alerte en cas d'accident ou d'évènement exceptionnel.

## Contenu de la formation

- UV1 : MODULE SECOURISME - 14 heures
  - Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
  - Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.
- UV 2 : MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE - 22 heures
  - Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires.
  - Connaître les dispositions utiles du code pénal.
  - Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche.
  - Respecter la déontologie Professionnelle
  - Application de l'article 73 du code de procédure pénale
  - Connaître les principes de la République française
- UV 3 : MODULE GESTION DES CONFLITS - 14 heures
  - Être capable d'analyser les comportements conflictuels.
  - Être capable de résoudre un conflit.
- UV 4 : MODULE STRATEGIQUE - 7 heures
  - Connaître les outils de transmission.
  - Savoir transmettre des consignes.

- Réaliser une remontée d'informations.
- UV 5 : MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE - 7 heures
  - Initiation au risque incendie
- UV 6 : MODALITE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER - 7 heures
  - Application de l'art. 73 du code de procédure pénale.
  - Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS.
- UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES - 13 heures
  - Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes.
  - Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme.
  - Connaître les différents matériels des terroristes.
  - Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes.
  - Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes.
  - Savoir entretenir sa culture de la sécurité.
  - Se protéger soi-même.
  - Protéger les autres.
  - Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention.
  - Faciliter l'intervention des forces de l'ordre.
  - Sécuriser une zone.
  - Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger.
  - Notions de secourisme "tactique".
  - Alerter les secours.
- UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL - 45 heures
  - Appliquer les techniques d'information et de communication.
  - Savoir transmettre les consignes et les informations.
  - Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS.
  - Savoir contrôler les accès.
  - Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité.
  - Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes.
- UV 9 : MODULE PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES - 7 heures
  - Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.
- UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE - 7 heures
  - Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection.
- UV 11 : MODULE GESTION DES RISQUES - 11 heures
  - Maîtriser la gestion des alarmes.
  - Protéger le travailleur isolé.
  - Sensibilisation au risque électrique.
- UV 12 : MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE - 7 heures
  - Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation.
  - Identifier les acteurs d'un événement.
  - Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements.
- UV 13 : MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES - 7 heures
  - Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.
- UV 14 : MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE - 7 heures
  - Évaluer les risques professionnels.
  - Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
  - Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques.
  - Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux.

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

Expert dans le domaine de la sécurité incendie

LT PROTECT FORMATION | 26 avenue René Duguay Trouin - Bâtiment E Voisins-Le-Bretonneux 78960 | Numéro SIRET : 87957170100025 |  
Numéro de déclaration d'activité : 11788581978  
N° ADEF : 7823092901  
N° CNAPS : FOR-078-2028-12-01-20230885785

### Moyens pédagogiques et techniques

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc
- Support de cours individuel remis aux participants
- LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES :
- Locaux permettant l'exercice de rondes de surveillance sur un parcours, d'une distance minimale de 100 mètres, avec poteaux fixes et comprenant des escaliers, un parking, des couloirs, des salles et une zone permettant l'emploi d'extincteurs sur feux réels.
- Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe Blocs d'éclairage de sécurité.
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels.
- Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO<sup>2</sup>.
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées.
- Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS (Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours, défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique, cahier de suivi pour l'entretien sanitaire du matériel de secourisme).
- Gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité Magnétomètre (détecteur de métaux portatif) Engins pyrotechniques permettant la réalisation de mise en situation pratique pour leur neutralisation.
- MATÉRIELS PRÉSENTS DANS LE POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ PÉDAGOGIQUE :
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 10 points de contrôles et les points d'événement "incendie", "fuite d'eau" et "effraction".
- 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI).
- 3 téléphones, et leur mode d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente.
- Une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès une centrale d'alarme intrusion ou un système analogue en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs un système de vidéosurveillance équipé de 19 caméras, dont une en 360° un registre de consignes un registre de clés, de badges et de visiteurs un bloc de permis de feu un ordinateur permettant d'établir un compte-rendu, une main courante électronique, un rapport d'anomalie fonctionnelle et permettant d'archiver les rondes effectuées sur les 4 dernières sessions de formation. Un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier.
- MATÉRIELS À DISPOSITION POUR LES MODULES SPÉCIFIQUES :
- Arme longue de type AK47 ou AKSU Arme de poing de type CZ ou Glock Arme blanche fictive en plastique de type couteau ou machette Munitions factices de calibre 7,62x39 - 5,56 ou 223 mm, 9 mm Garrots à cliquet, Garrots tourniquet, Kit médical de secourisme tactique d'urgence, Matériels pour improviser un garrot (ceintures, vêtements, cravate).

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

### Documents délivrés suite à l'évaluation des acquis

Épreuve théorique (QCU de 98 questions réparties sur 12 UV).

Épreuves pratiques (Organisée en binôme – Tirage au sort parmi les cas proposés).

o Gestion du Poste Central de Sécurité avec incident - 15 minutes/candidat

o Situation statique (contrôle d'accès) ou dynamique (ronde de surveillance) - 15 minutes/candidat.

Concernant l'UV1 (SST), le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS. Un candidat déjà titulaire du SST devra suivre le module secourisme et repasser la validation.

Si réussite à l'examen, délivrance du **Le candidat sera déclaré « certifié » s'il obtient à l'épreuve écrite la note de 12/20 minimum sur chacune des 12 UV et s'il est « Apte » aux épreuves pratiques en fonction des résultats de la grille d'évaluation.**

**La durée de validité des UV acquises est de 5 ans. Passé ce délai, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et devra suivre à nouveau la formation dans son intégralité avant d'être présenté à un nouvel examen.**

**Pour une note, par UV, inférieure à 12/20 et supérieure ou égale à 8/20, le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen.**

**Pour une note, par UV, inférieure à 8/20, le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module avant de pouvoir se présenter à une nouvelle session d'examen.**

Dernière mise à jour du document : 11 juin 2025